



Solde de tout compte.litige.aider moi.

Par **steph**, le **03/02/2010** à **22:12**

Bonjour,rnj'espere etre sur le bon salon.rnj'ai mon pere qui est decede alors qu'il etait encore en activiter ,j'ai ete voir son employeur pour lui demender le solde de tout compte,et cet personne m'a dit et ce n'est pas une blague " un solde de tout compte sa n'existe pas"que faire a part une action en justice qui est longue et couteuse.rnmerci a l'avance de toute vos reponses.

Par **DSO**, le **04/02/2010** à **13:07**

Bonjour,rnrnVous pouvez dans un premer temps adresser à l'employeur de votre père un courrier RAR (gardez-en une copie ainsi que le dépôt de preuve et l'accusé de reception quand vous le recevrez), en lui laissant une huitaine de jours pour s'exécuter, faute de quoi vous saisirez le Conseil de Prud'hommes. Dans ce cas, il existe une procédure accélérée (environ 1 mois, je suppose dans votre région). Pour un référé, vous pouvez vous défendre seul. Vous pouvez également vous adresser à un syndicat.rnrnSi vous avez besoin d'aide, ou de plus amples détails, je vous laisserais mes coordonnées.rnrnCordialement,rnDSO

Par **steph**, le **04/02/2010** à **14:36**

merci beaucoup.je vous tient au courant.